

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des discussions avant et après la décision prise il y a plusieurs jours. J'ai également examiné très sérieusement les augmentations de prix survenues avant cette période. A la suite de ces discussions, j'en suis venu à la conclusion, et j'ai également obtenu un engagement ferme de la part des représentants, le prix du blé étant passé de \$1.95½ au début de juillet à \$3.17 qu'à ce moment la plupart des commandes avaient été faites pour le mois de septembre en tenant compte des autres facteurs de l'augmentation du prix du pain qui fut d'environ six cents, et que si le prix du blé n'augmentait pas davantage, il n'y aurait pas d'autre hausse du prix du pain pour une période de six mois à un an. Ce n'était pas évidemment un accord irrévocable...

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: ... mais plutôt une déclaration sur les méthodes habituelles d'établissement des prix. Comme pour toutes les autres questions de fixation de prix, ceci est évidemment sujet à révision de la part de la Commission de surveillance des prix si des augmentations injustifiables surviennent.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je vais citer la déclaration faite par le ministre hier. Elle se trouve à la page 6249 du Hansard. Il a dit ceci:

Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus avec les représentants de l'industrie...

et ainsi de suite.

Ils nous ont dit en outre que si le prix du blé se stabilisait, celui du pain ne devrait pas augmenter davantage d'ici six mois ou un an.

Est-ce exact? Est-il exact qu'il n'y a eu rien d'autre que ceci: si, sans qu'il y ait entente formelle, ils jugent que certaines choses sont survenues, il ne devrait pas y avoir d'augmentation. Est-ce exact?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les propos cités par le très honorable député révèlent bien ce qui s'est passé. L'industrie de la boulangerie n'a pas déclaré que si telle ou telle chose allait se produire, elle collaborerait. Elle n'aurait pas pris cette position. Nous avons parlé plus particulièrement de ce qui avait été fait à propos de leur récente augmentation de prix. Je ne suis pas ici pour défendre ou autrement discuter du bien-fondé de l'augmentation de 6c., mais je sais qu'environ la moitié de l'augmentation pourrait être attribuée précisément à l'augmentation du prix mondial du blé et à la part de cette augmentation qui a pu se refléter dans les prix payés aux minoteries. Je sais aussi qu'aucune autre hausse de prix ne devrait être nécessaire à cause de la stabilisation du prix du blé.

En outre, on m'a informé que l'augmentation de 6c. comprenait l'augmentation normale des frais jusqu'à maintenant, lesquels j'estime être normaux, et que par conséquent aucune autre augmentation ne devrait être nécessaire d'ici six mois à un an.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

Questions orales

M. l'Orateur: La présidence donnera la parole au très honorable député pour un moment et ensuite elle va essayer de conclure la première série de questions en accordant la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, au député de Témiscamingue et reviendra après au député de Saint-Jean-Est et aux autres.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pensais qu'il n'y avait que deux langues d'utilisées à la Chambre et maintenant j'en découvre une troisième.

M. l'Orateur: Le très honorable député aura son tour, mais le député de Saskatoon-Biggar invoque le Règlement.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, étant donné les longues déclarations du ministre et leur manque de précision, ne pourrait-on pas revenir à l'appel des motions afin qu'il puisse exposer en détail à la Chambre la politique qu'il n'a pas été en mesure de définir jusqu'à présent.

Des voix: Bravo!

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Nous écoutons le très honorable député de Prince-Albert.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le ministre il n'y a pas eu d'entente mais simplement une déclaration d'intention sur l'éventualité qu'il n'y aurait pas d'augmentation si, si et si. La dernière phrase de sa déclaration d'hier est très révélatrice. Il a déclaré:

Je compte bien que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires y verra.

Que fera la Commission? Comment comprendra-t-elle le ministre expliquant l'incompréhensible d'une manière qu'on ne peut comprendre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être que la question devrait être brève ainsi que la réponse. Pour rendre justice à tous les députés, je pense que nous devrions procéder plus rapidement. Je m'excuse d'avoir interrompu le très honorable député. J'ai essayé de m'en abstenir de même que pour le ministre qui a fourni une longue explication. J'espère pouvoir terminer la première série de questions avant la fin de la période.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, vous remarquerez que le ministre a entrepris d'expliquer comment s'établissent les prix, les «si» et les efforts du gouvernement à propos des prix. Rien de tout cela n'a trait aux questions que j'ai posées. Puis-je préciser? Est-il exact que le ministre a consulté quelques minotiers qui lui ont affirmé que si certains événements se produisaient,—et nous ne savons pas s'ils se produiront,—même si on ne s'engageait pas...

M. l'Orateur: Serait-il possible de tenter d'en venir à une conclusion sur cette question? Le très honorable député devrait peut-être poser une question maintenant, après quoi nous écouterons brièvement la réponse du ministre.